



## Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/15-670-313 du 25/05/2015

### PROGRAMME « JULES VERNE » DE MOBILITE ENSEIGNANTE - APPEL A CANDIDATURES - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : M. GARGOT - Tel : 04 42 95 29 70 - Fax : 04 42 95 29 74 - ce.dareic@ac-aix-marseille.fr

Dans le cadre de l'Arrangement administratif par le MENESR concernant le soutien du développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans huit établissements scolaires chinois.

Personnel éligible : Professeurs de français et de mathématiques.

Pour la rentrée de septembre 2015, la demande chinoise porte au total sur 8 professeurs de français et 1 professeur de mathématiques. **Le Recteur de l'académie retiendra une seule candidature.**

Missions :

- En étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises (professeur de Lettres) et les cours de mathématiques en français (professeur de mathématiques) pour les classes SPLF de lycée,
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris aux certifications de langue française,
- Apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français,
- Assurer le lien avec les parents,
- Préparer les appréciations sur les bulletins scolaires, participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens,
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement.

Conditions :

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire,
- Rémunération par l'académie d'appartenance maintenue, ainsi que les indemnités liées au corps et au grade (ZR- Part fixe ISO),
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, ainsi qu'un voyage annuel de congés aller et retour : les dates de ce congé en France devront obligatoirement tenir compte des périodes de congés scolaires du pays d'accueil,

- Signature avant le départ d'une lettre de mission rappelant les termes de la convention passée par le ministre chargé de l'éducation avec la Chine, ainsi que tous les éléments d'information concernant la position administrative, la rémunération et les obligations de service (enseignement et autres tâches éventuelles),
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil,
- Accompagnement pédagogique de l'enseignant assuré par l'Inspection générale française en lien avec les autorités pédagogiques chinoises,

Procédure et calendrier :

- Les candidats adresseront par courriel à [ce.dareic@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dareic@ac-aix-marseille.fr) leur dossier de candidature et fiche de vœux au plus tard le 8 juin 2015 heure de midi sans avis hiérarchique et par voie postale le 10 juin 2015 avec avis hiérarchique et fiche de vœux au plus tard, cachet de la poste faisant foi.

Adresse :

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille  
DAREIC  
Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence Cedex

Les dossiers de candidatures électroniques et voie postale reçus hors délais indiqués seront rejetés.

PJ :

- 8 fiches de présentation et de profil de postes
- 1 fiche de vœux
- 1 dossier de candidature

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2015

### FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

<b>PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT</b>	CHINE / NANKIN / LYCEE DES LANGUES ETRANGERES
<b>INTITULÉ DES FONCTIONS</b>	1 PROFESSEUR(E) CERTIFIÉ(E) DE LETTRES

### Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux termes de l'Annexe technique signée le 14 novembre dernier, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans huit établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs (2014 – 2017). Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2015, la demande chinoise porte au total sur 8 professeurs de français et 1 professeur de mathématiques.

À compter de la session 2017 du Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur et porte d'accès à la mobilité internationale des élèves), le français deviendra, avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposées au choix lors des épreuves, au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et la connaissance de notre culture.

### Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français existent dans cet établissement depuis 1963.
- L'équipe pédagogique se compose de 6 professeurs locaux dont 1 lecteur français recommandé par le Consulat de France. Ceux-ci seront tout ou partie affectés à l'enseignement du français (SPLF).
- Le vivier est celui des élèves (100) qui ont choisi le français comme LV1 au collège et au lycée et qui suivront le programme SPLF à la rentrée 2015.
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises sur les conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale.
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 h maximum devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

## Mission et profil du poste

### Mission

- En étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de collège / lycée,
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris aux certifications de langue française,
- Apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français,
- Assurer le lien avec les parents,
- Participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens,
- Préparer les appréciations devant figurer sur les bulletins scolaires,
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement.

### Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un bon niveau d'anglais (B2 souhaité) ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique en collège / lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

## Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Rémunération par l'académie d'appartenance maintenue, ainsi que les indemnités liées au corps et au grade ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, ainsi qu'un voyage annuel de congés aller et retour : les dates de ce congé en France devront obligatoirement tenir compte des périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Signature avant le départ d'une lettre de mission rappelant les termes de la convention passée par le ministre chargé de l'éducation avec la Chine, ainsi que tous les éléments d'information concernant la position administrative, la rémunération et les obligations de service (enseignement et autres tâches éventuelles) ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique de l'enseignant assuré par l'Inspection générale française en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- Logement assuré par l'établissement d'accueil ;
- Pas de possibilité de scolarisation d'enfant(s) dans un établissement français de l'étranger de proximité.

## SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2015

### FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

<b>PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT</b>	CHINE / PEKIN / LYCEE DES LANGUES ETRANGERES (rattachée à Beiwai, Université des Langues étrangères de Pékin)
<b>INTITULÉ DES FONCTIONS</b>	1 PROFESSEUR(E) CERTIFIÉ(E) DE LETTRES

### Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux termes de l'Annexe technique signée le 14 novembre dernier, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans huit établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs (2014 – 2017). Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2015, la demande chinoise porte au total sur 8 professeurs de français et 1 professeur de mathématiques.

À compter de la session 2017 du Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur et porte d'accès à la mobilité internationale des élèves), le français deviendra, avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposées au choix lors des épreuves, au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et la connaissance de notre culture.

### Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français existent dans cet établissement depuis 2013.
- L'équipe pédagogique se compose de 3 professeurs locaux dont 1 lecteur français recommandé par le CEAIE qui sera affecté à l'enseignement du français (SPLF).
- Le vivier est celui des élèves (80) qui ont choisi le français comme LV au collège et qui suivront le programme SPLF à la rentrée 2015.
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises sur les conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale.
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 h maximum devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

## Mission et profil du poste

### Mission

- En étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de collège / lycée,
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris aux certifications de langue française,
- Apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français,
- Assurer le lien avec les parents,
- Participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens,
- Préparer les appréciations devant figurer sur les bulletins scolaires,
- Proposer des activités extra-scolaires en lien avec le français avec l'accord du chef d'établissement ; participer au festival annuel de la culture française.

### Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un bon niveau d'anglais (B2 souhaité) ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique collège ou lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

## Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Rémunération par l'académie d'appartenance maintenue, ainsi que les indemnités liées au corps et au grade ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, ainsi qu'un voyage annuel de congés aller et retour : les dates de ce congé en France devront obligatoirement tenir compte des périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Signature avant le départ d'une lettre de mission rappelant les termes de la convention passée par le ministre chargé de l'éducation avec la Chine, ainsi que tous les éléments d'information concernant la position administrative, la rémunération et les obligations de service (enseignement et autres tâches éventuelles) ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique de l'enseignant assuré par l'Inspection générale française en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- Logement assuré par l'établissement d'accueil ;
- Possibilité de scolarisation d'enfant(s) dans un établissement français de l'étranger de proximité (LFI Pékin) moyennant des frais d'inscription élevés.

## SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2015

### FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

<b>PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT</b>	CHINE / PEKIN / LYCEE DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE
<b>INTITULÉ DES FONCTIONS</b>	1 PROFESSEUR(E) CERTIFIÉ(E) DE LETTRES

### Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux termes de l'Annexe technique signée le 14 novembre dernier, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans huit établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs (2014 – 2017). Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2015, la demande chinoise porte au total sur 8 professeurs de français et 1 professeur de mathématiques.

À compter de la session 2017 du Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur et porte d'accès à la mobilité internationale des élèves), le français deviendra, avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposées au choix lors des épreuves, au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et la connaissance de notre culture.

### Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français existent dans cet établissement depuis 2008 (français LV2) et 2012 (français LV1).
- L'équipe pédagogique pour l'enseignement du français se compose de 2 professeurs locaux dont 1 lecteur français recommandé par le département international pour être affecté à l'enseignement du français (SPLF).
- Le vivier est celui des élèves (69) qui ont choisi le français comme LV au collège et au lycée et qui suivront le programme SPLF à la rentrée 2015.
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises sur les conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale.
- Les horaires de service du professeur MAD sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 h maximum devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

## Mission et profil du poste

### Mission

- En étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de collège/lycée,
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris aux certifications de langue française,
- Apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français,
- Assurer le lien avec les parents,
- Participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens,
- Préparer les appréciations devant figurer sur les bulletins scolaires,
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement,
- Se charger des échanges inter-établissements liés à l'enseignement du français et de leur développement ; participer au festival annuel de la culture française.

*À noter : il existe une convention de partenariat avec le lycée international de Saint Germain en Laye dans l'académie de Versailles.*

### Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification ou qualification FLE, d'un bon niveau d'anglais (B2 souhaité) ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique en collège/lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Il (Elle) sera amené(e) à travailler avec des collègues américains qui enseignent dans les sections américaines ouvertes dans l'établissement. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

## Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Rémunération par l'académie d'appartenance maintenue, ainsi que les indemnités liées au corps et au grade ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, ainsi qu'un voyage annuel de congés aller et retour : les dates de ce congé en France devront obligatoirement tenir compte des périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Signature avant le départ d'une lettre de mission rappelant les termes de la convention passée par le ministre chargé de l'éducation avec la Chine, ainsi que tous les éléments d'information concernant la position administrative, la rémunération et les obligations de service (enseignement et autres tâches éventuelles) ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique de l'enseignant assuré par l'Inspection générale française en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- Logement assuré par l'établissement d'accueil ;
- Possibilité de scolarisation d'enfant(s) dans un établissement français de l'étranger de proximité (LFI Pékin) moyennant des frais d'inscription élevés.



## SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2015

### FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

<b>PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT</b>	CHINE / PEKIN / LYCEE N° 21
<b>INTITULÉ DES FONCTIONS</b>	1 PROFESSEUR(E) CERTIFIÉ(E) DE LETTRES

### Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux termes de l'Annexe technique signée le 14 novembre dernier, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans huit établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs (2014 – 2017). Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2015, la demande chinoise porte au total sur 8 professeurs de français et 1 professeur de mathématiques.

À compter de la session 2017 du Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur et porte d'accès à la mobilité internationale des élèves), le français deviendra, avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposées au choix lors des épreuves, au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et la connaissance de notre culture.

### Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français existent dans cet établissement depuis 2004.
- L'équipe pédagogique se compose de 2 professeurs dont 1 lecteur français qui sera affecté à l'enseignement du français (SPLF).
- Le vivier est celui des élèves (125) qui ont choisi le français comme LV1 au collège et au lycée et qui suivront le programme SPLF à la rentrée 2015.
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises sur les conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale.
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 h maximum devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

## Missions et profil du poste

### Mission

- En étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de lycée,
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris aux certifications de langue française,
- Apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage du et en français,
- Assurer le lien avec les parents,
- Participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens,
- Préparer les appréciations devant figurer sur les bulletins scolaires,
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement ; participer au festival annuel de la culture française à Pékin.

*À noter : il existe un projet de partenariat avec le lycée Honoré de Balzac dans l'académie de Paris.*

### Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification ou qualification FLE, d'un bon niveau d'anglais (B2 souhaité) ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique en collège/lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

## Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Rémunération par l'académie d'appartenance maintenue, ainsi que les indemnités liées au corps et au grade ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, ainsi qu'un voyage annuel de congés aller et retour : les dates de ce congé en France devront obligatoirement tenir compte des périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Signature avant le départ d'une lettre de mission rappelant les termes de la convention passée par le ministre chargé de l'éducation avec la Chine, ainsi que tous les éléments d'information concernant la position administrative, la rémunération et les obligations de service (enseignement et autres tâches éventuelles) ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique de l'enseignant assuré par l'Inspection générale française en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- Logement assuré par l'établissement d'accueil ;
- Possibilité de scolarisation d'enfant(s) dans un établissement français de l'étranger de proximité (LFI de Pékin) moyennant des frais d'inscription élevés.

## SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2015

### FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

<b>PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT</b>	CHINE / SHANGHAI / LYCEE DES LANGUES ETRANGERES (rattaché à l'Université des Langues étrangères de Shanghai)
<b>INTITULÉ DES FONCTIONS</b>	PROFESSEUR(E) CERTIFIÉ(E) DE LETTRES

### Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux termes de l'Annexe technique signée le 14 novembre dernier, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans huit établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs (2014 – 2017). Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2015, la demande chinoise porte au total sur 8 professeurs de français et 1 professeur de mathématiques.

À compter de la session 2017 du Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur et porte d'accès à la mobilité internationale des élèves), le français deviendra, avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposées au choix lors des épreuves, au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et la connaissance de notre culture.

### Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français existent dans cet établissement depuis 1963.
- L'équipe pédagogique se compose de 8 professeurs locaux dont 1 lecteur français.
- Le vivier est celui des élèves (98 élèves) qui ont choisi le français comme LV1 ou LV2 (270 heures annuelles) au collège et au lycée et qui suivront le programme SPLF à la rentrée 2015.
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises sur les conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale.
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 h maximum devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

## Mission et profil du poste

### Mission

- En étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de collège / lycée,
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris aux certifications de langue française,
- Apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage du et en français,
- Assurer le lien avec les parents,
- Participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens,
- Préparer les appréciations devant figurer sur les bulletins scolaires,
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement, organiser des conférences au cours de l'année scolaire sur la culture française.

*À noter : il existe une convention de partenariat depuis 1994, actif depuis 2013, avec le lycée Édouard Herriot à Lyon (Acad. de Lyon).*

### Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification FLE, d'un bon niveau d'anglais (B2 souhaité) ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique en collège / lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

## Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Rémunération par l'académie d'appartenance maintenue, ainsi que les indemnités liées au corps et au grade ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, ainsi qu'un voyage annuel de congés aller et retour : les dates de ce congé en France devront obligatoirement tenir compte des périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Signature avant le départ d'une lettre de mission rappelant les termes de la convention passée par le ministre chargé de l'éducation avec la Chine, ainsi que tous les éléments d'information concernant la position administrative, la rémunération et les obligations de service (enseignement et autres tâches éventuelles) ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique de l'enseignant assuré par l'Inspection générale française en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- Logement assuré par l'établissement d'accueil ;
- Possibilité de scolarisation d'enfant(s) dans un établissement français de l'étranger de proximité (LFI Shanghai) moyennant des frais d'inscription élevés.

## SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2015

### FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTES

<b>PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT</b>	CHINE / TIANJIN / LYCEE XINHUA
<b>INTITULÉ DES FONCTIONS</b>	1 PROFESSEUR(E) CERTIFIÉ(E) DE LETTRES 1 PROFESSEUR(E) CERTIFIÉ(E) DE MATHÉMATIQUES

### Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux termes de l'Annexe technique signée le 14 novembre dernier, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans huit établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs (2014 – 2017). Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2015, la demande chinoise porte au total sur 8 professeurs de français et 1 professeur de mathématiques.

À compter de la session 2017 du Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur et porte d'accès à la mobilité internationale des élèves), le français deviendra, avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposées au choix lors des épreuves, au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et la connaissance de notre culture.

### Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français dans cet établissement existent depuis 2002.
- L'équipe pédagogique se compose de 3 professeurs locaux et 3 lecteurs français. Deux de ces lecteurs seront affectés à l'enseignement du français et à celui des mathématiques en français (SPLF).
- Le vivier est celui des élèves (300) qui ont choisi le français comme LV au collège (2 classes par niveau), comme LV1 au lycée (3 classes par niveau) et qui suivront le programme SPLF à la rentrée 2015.
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises sur les conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale.
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 h maximum devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

## Missions et profil des postes

### Missions

- En étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises (professeur de Lettres) et les cours de mathématiques en français (professeur de mathématiques) pour les classes SPLF de lycée,
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris aux certifications de langue française,
- Apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français,
- Assurer le lien avec les parents,
- Préparer les appréciations sur les bulletins scolaires, participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens,
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement.

*À noter : il existe des accords de partenariat avec le collège Juliette Dodu (Académie de La Réunion), le lycée Jules Verne à Nantes (Académie de Nantes) et le lycée français international de Pékin (AEFE).*

### Profil de poste du professeur de Lettres

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification ou qualification FLE, d'un bon niveau d'anglais (B2 souhaité) ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique en lycée, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

### Profil de poste du professeur de Mathématiques

Professeur(e) expérimenté(e) ayant la capacité d'utiliser des logiciels de mathématiques, de produire de nouvelles ressources pédagogiques à mutualiser avec les autres enseignants de la discipline, susceptible de participer à des stages de formation en fonction des besoins pédagogiques et des recommandations du chef d'établissement, disposant d'un bon niveau d'anglais (B2 souhaité) ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique en lycée, doté(e) d'une capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe.

## Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Rémunération par l'académie d'appartenance maintenue, ainsi que les indemnités liées au corps et au grade ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, ainsi qu'un voyage annuel de congés aller et retour : les dates de ce congé en France devront obligatoirement tenir compte des périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Signature avant le départ d'une lettre de mission rappelant les termes de la convention passée par le ministre chargé de l'éducation avec la Chine, ainsi que tous les éléments d'information concernant la position administrative, la rémunération et les obligations de service (enseignement et autres tâches éventuelles) ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique de l'enseignant assuré par l'Inspection générale française en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- Logement assuré par l'établissement d'accueil ;
- Pas de possibilité de scolarisation d'enfant(s) dans un établissement français de l'étranger de proximité.

## SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2015

### FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

<b>PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT</b>	CHINE / WEIFANG / ECOLE DES LANGUES ETRANGERES
<b>INTITULÉ DES FONCTIONS</b>	1 PROFESSEUR(E) DE FRANCAIS

### Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux termes de l'Annexe technique signée le 14 novembre dernier, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans huit établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs (2014 – 2017). Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2015, la demande chinoise porte au total sur 8 professeurs de français et 1 professeur de mathématiques.

À compter de la session 2017 du Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur et porte d'accès à la mobilité internationale des élèves), le français deviendra, avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposées au choix lors des épreuves, au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et la connaissance de notre culture.

### Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français existent dans cet établissement depuis 2013.
- L'équipe pédagogique se compose de 2 professeurs locaux dont 1 lecteur français qui sera affecté à la rentrée 2015 à l'enseignement du français (SPLF).
- Le vivier est celui des élèves (337) qui ont choisi le français comme LV en primaire et au collège et qui suivront le programme SPLF à la rentrée 2015.
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises sur les conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale.
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 h maximum devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

## Mission et profil du poste

### Mission

- En étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de collège,
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens,
- Apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage du et en français,
- Assurer le lien avec les parents,
- Participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens,
- Préparer les appréciations devant figurer sur les bulletins scolaires,
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement.

### Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification ou qualification FLE, d'un bon niveau d'anglais (B2 souhaité) ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique en collège y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

## Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Rémunération par l'académie d'appartenance maintenue, ainsi que les indemnités liées au corps et au grade ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, ainsi qu'un voyage annuel de congés aller et retour : les dates de ce congé en France devront obligatoirement tenir compte des périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Signature avant le départ d'une lettre de mission rappelant les termes de la convention passée par le ministre chargé de l'éducation avec la Chine, ainsi que tous les éléments d'information concernant la position administrative, la rémunération et les obligations de service (enseignement et autres tâches éventuelles) ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique de l'enseignant assuré par l'Inspection générale française en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- Logement assuré par l'établissement d'accueil ;
- Pas de possibilité de scolarisation d'enfant(s) dans un établissement français de l'étranger de proximité.



## SECTIONS PILOTES DE LANGUE FRANÇAISE EN CHINE

Rentrée 2015

### FICHE DE PRESENTATION ET DE PROFIL DE POSTE

<b>PAYS / VILLE / ETABLISSEMENT</b>	CHINE / XI'AN / LYCEE DES LANGUES ETRANGERES (rattaché à l'Université des Langues étrangères de Xi'an)
<b>INTITULÉ DES FONCTIONS</b>	PROFESSEUR(E) CERTIFIÉ(E) DE LETTRES

### Cadre de la mise à disposition

À la suite de l'Arrangement administratif signé le 19 mai 2014 par le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux termes de l'Annexe technique signée le 14 novembre dernier, le MENESR s'est engagé à soutenir le développement des sections pilotes de langue française (SPLF) dans huit établissements scolaires chinois en mettant à la disposition de ces sections des professeurs de français et de mathématiques dans la limite maximum de 16 professeurs (2014 – 2017). Cet engagement concerne la mise à disposition d'enseignants français dans le cadre d'une réciprocité enseignante partiellement compensée avec la Chine.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2015, la demande chinoise porte au total sur 8 professeurs de français et 1 professeur de mathématiques.

À compter de la session 2017 du Gaokao (concours d'entrée aux établissements chinois d'enseignement supérieur et porte d'accès à la mobilité internationale des élèves), le français deviendra, avec l'allemand et l'espagnol, l'une des trois langues vivantes désormais proposées au choix lors des épreuves, au même titre que l'anglais, le russe ou le japonais jusqu'alors. Le français accède ainsi en Chine au statut des langues dotées de programmes nationaux. Les sections pilotes de langue française revêtent donc un enjeu majeur puisqu'elles sont le laboratoire modélisant, en termes de programmes et de pédagogie, de ce que pourra devenir l'enseignement du français dans les milliers d'établissements chinois qui diffuseront l'apprentissage de notre langue et la connaissance de notre culture.

### Informations sur l'établissement et l'enseignement en français

- Les classes de français existent dans cet établissement depuis 2007.
- L'équipe pédagogique se compose de 7 professeurs locaux dont 1 lecteur français qui seront tout ou partie affectés à l'enseignement du français (SPLF).
- Le vivier est celui des élèves (371) qui ont choisi le français comme LV2 (119) et LV1 (252) au collège et au lycée et qui suivront le programme SPLF à la rentrée 2015.
- Le contenu des programmes et les horaires d'enseignement par classe sont fixés par les autorités éducatives chinoises sur les conseils de l'Inspection générale de l'éducation nationale.
- Les horaires de service sont fixés par les autorités chinoises sur une base hebdomadaire de 18 h maximum devant élèves et une présence quotidienne dans l'établissement afin de répondre à leurs questions ou les orienter en cas de difficulté dans leurs apprentissages et organiser les activités extra-scolaires.

## Mission et profil du poste

### Mission

- En étroite coopération avec le chef d'établissement et l'équipe éducative, assurer l'enseignement des cours de langue et de littérature françaises pour les classes SPLF de collège / lycée,
- Préparer les cours et fiches pédagogiques, évaluer les élèves et les préparer aux examens y compris aux certifications de langue française,
- Apporter une attention particulière aux élèves qui ont des difficultés dans l'apprentissage en français,
- Assurer le lien avec les parents,
- Participer aux conseils de classe et aux jurys d'examens,
- Préparer les appréciations devant figurer sur les bulletins scolaires,
- Proposer des activités extra-scolaires avec l'accord du chef d'établissement, organiser des conférences au cours de l'année scolaire sur la culture française, manifester un intérêt particulier pour le théâtre.

*À noter : il existe des accords de partenariat avec le lycée Courbet à Belfort (Académie de Besançon), le lycée Jules Fil de Carcassonne (Académie de Montpellier) et le lycée St Joseph à La Roche sur Yon (Académie de Nantes).*

### Profil du poste

Professeur(e) expérimenté(e) disposant d'une certification ou qualification FLE, d'un bon niveau d'anglais (B2 souhaité) ou d'un niveau de base en chinois, d'une expérience pédagogique en collège/lycée y compris pour des apprenants débutants, doté(e) d'une forte capacité d'adaptation et d'une aptitude au travail en équipe. Un assistant de langue française est susceptible d'être affecté auprès du professeur MAD au soutien de l'enseignement du français dans cet établissement.

## Conditions

- Mise à disposition de l'établissement chinois pour une année scolaire renouvelable ;
- Rémunération par l'académie d'appartenance maintenue, ainsi que les indemnités liées au corps et au grade ;
- Prise en charge par l'académie des frais de transport aller et retour entre le lieu d'exercice en France et en Chine, ainsi qu'un voyage annuel de congés aller et retour : les dates de ce congé en France devront obligatoirement tenir compte des périodes de congés scolaires du pays d'accueil ;
- Signature avant le départ d'une lettre de mission rappelant les termes de la convention passée par le ministre chargé de l'éducation avec la Chine, ainsi que tous les éléments d'information concernant la position administrative, la rémunération et les obligations de service (enseignement et autres tâches éventuelles) ;
- Accompagnement administratif de l'enseignant assuré par les services de son académie d'appartenance, des ministères français et chinois de l'éducation, de l'ambassade de France en Chine, de l'établissement d'accueil ;
- Accompagnement pédagogique de l'enseignant assuré par l'Inspection générale française en lien avec les autorités pédagogiques chinoises ;
- Logement assuré par l'établissement d'accueil ;
- Pas de possibilité de scolarisation d'enfant(s) dans un établissement français de l'étranger de proximité.

**Sections pilotes de langue française (SPLF)  
Année scolaire 2015 – 2016**

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT : .....

ACADEMIE : .....

**FICHE DE VŒUX**

- N° ..... Lycée rattaché à l'Université des langues étrangères à Pékin
- N° ..... Lycée du 1er octobre à Pékin
- N° ..... Lycée No. 21 à Pékin
- N° ..... Lycée Xinhua à Tianjin
- N° ..... Lycée des langues étrangères rattaché à l'Université des langues étrangères à Xi'an
- N° ..... Lycée rattaché à l'Université des langues étrangères à Shanghai
- N° ..... Lycée des langues étrangères à Nankin (Jiangsu)
- N° ..... Lycée/Collège des langues étrangères à Weifang (Shandong)

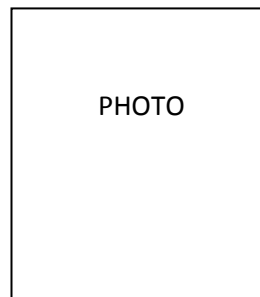
*Les affectations définitives tiendront compte des vœux et du profil des candidats, des accords académiques existant en Chine, des fiches de poste élaborées en concertation avec le ministère chinois de l'éducation et les établissements d'accueil, de l'avis pédagogique des Inspecteurs généraux de l'éducation nationale, de l'avis du délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), de l'avis de la déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération du MENESR (DREIC) et de l'avis des services éducatifs de l'ambassade de France en Chine.*

Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Délégation aux relations européennes  
et internationales et à la coopération (DREIC)

Année scolaire 2015 / 2016

**Dossier de candidature**  
**Sections pilotes de Langue française en Chine (SPLF)**  
(à remplir avec logiciel de traitement de texte)

Académie : .....  
Délégation académiques aux relations européennes  
et internationales et à la coopération (DAREIC)



**ETAT CIVIL**

NOM : ..... Prénom(s) : .....  
NOM de jeune fille : ..... Date de naissance : .....  
Lieu de naissance : ..... Nationalité : .....

**COORDONNEES PERSONNELLES**

Adresse actuelle : .....  
Code postal : ..... Commune : ..... .. Pays : .....  
Tél. fixe : ..... Tél. portable : ..... E-mail : .....

**Si vous avez déjà travaillé en Chine ou dans un pays étranger au cours des 10 dernières années :**

Pays / Ville / Etablissement	Dates	Fonctions

**Si vous envisagez que votre conjoint et/ou vos enfants vous accompagne(nt) de façon permanente :**

NOM et Prénom(s) du conjoint : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
Nationalité : ..... Profession actuelle : .....

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe suivie en 2015-2016

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

Corps et grade : ..... Date de titularisation : ..... Discipline (enseignement) : .....

Echelon : ..... Depuis le : ..... Indice nouveau majoré : ..... Note administrative : ...../40

Dernière note pédagogique : ...../60 Obtenue : ..... **NUMEN** : .....

**FONCTIONS ACTUELLES**

Etablissement ou service : ..... Discipline : ..... Classes : .....

Depuis le : ..... Pays : ..... Ville : ..... Académie : .....

**CONCOURS, TITRES, DIPLOMES**

Disciplines – Certifications complémentaires (FLE par ex.)	Année d'obtention

**LANGUES ETRANGERES**

LANGUES (écrit, oral .....)	Niveau CECRL ou équivalent (A1..... C2)

**AUTRES ACTIVITES / OBSERVATIONS**

(activités périscolaires, animation culturelle, travaux d'étude ou personnels, activités diverses...)

.....  
.....  
.....  
.....

**NOMBRE D'ANNEES D'EXERCICE DANS DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT**

En France : ..... Hors de France : .....

**Pièces à joindre :**

- CV et lettre de motivation (Word)
- 2 dernières fiches individuelles de notation administrative
- Dernier rapport d'Inspection ou rapport sur la manière de servir
- Copie du passeport (page de la photo)

Date et signature